

Formation : référent harcèlement sexuel (et moral)

Public : Elu(e) du CSE (prioritairement référents harcèlement)

Prérequis : Avoir suivi une formation initiale CSE et/ou CSSCT

Modalités et délais d'accès : Présentiel et/ou visioconférence

Objectifs de la formation

- Savoir expliquer les différents mécanismes de harcèlement, et leurs incidences
- Etre à même de concevoir des pistes de prévention efficaces, et développer une capacité à repérer et analyser les situations à risques
- Contribuer à la mise en œuvre de procédures internes visant à favoriser le signalement et le traitement des situations de harcèlement
- Connaître le régime légal du harcèlement: délivrer des informations fiables aux salariés, identifier les responsabilités
- Renforcer sa posture de référent harcèlement dans les interactions avec les salariés et l'employeur

Approche pédagogique

- Démarche participative basée sur une alternance d'apports méthodologiques, d'exemples concrets et d'exercices et cas pratiques tirés de la vie de l'entreprise
- Formation animée par un spécialiste des conditions de travail, de la santé-sécurité au travail

Programme

Maitriser les notions de harcèlement moral (HM) et de harcèlement sexuel (HS) au travail

- S'approprier les définitions légales et jurisprudentielles des HM/HS et des notions voisines (agissements sexistes, violences)
- Se construire une grille de lecture : connaître la diversité des situations et des mécanismes à l'oeuvre
- Quels impacts des HM/HS sur la santé individuelle, collective et organisationnelle ? Des enjeux multiples à prévenir le harcèlement !

Positionner les acteurs de l'entreprise face au harcèlement, prendre sa place de référent

- Obligations de l'employeur, prérogatives des élus et recours des salariés : Comment en assurer l'effectivité ?
- Rôle spécifique du référent harcèlement : mise en place, mission et moyens dédiés
- Construire sa posture de référent vis-à-vis de l'employeur et des salariés

Traiter du risque de harcèlement : agir sur les mentalités et les comportements

- Faire reculer les risques par la prévention primaire : responsabilité de l'employeur, contribution du référent
- Agir sur facteurs de risques psychosociaux, clé de voute de la prévention
- Renforcer les dispositifs organisationnels : élaborer des chartes, structurer des procédures de signalement et traitement optimisés
- Faire évoluer la culture d'entreprise par la sensibilisation et la formation

Répondre aux situations dégradées

- Repérer les signaux faibles et accueillir la parole des salariés pour identifier les situations dégradées
- Savoir réagir à une situation dégradée : orienter les salariés, initier les procédures adaptées
- Faire la lumière sur les faits : principes, enjeux et méthodes de l'enquête
- Face aux salariés victimes ou mis en cause : adopter la posture et les outils adéquats
- Les suites possibles d'un cas de harcèlement : au-delà des sanctions, une prévention à requestionner

Conditions d'inscription en inter-entreprises : Durée : 1 jour / Lieu : Paris 12e / Tarif : 455€/stagiaire

Cette formation peut également s'organiser en intra-entreprise, avec des dates et des modalités de réalisation adaptées à vos besoins.

Elle s'inscrit dans le cadre légal de la formation SSCT des élus CSE (art. L2315-18 du Code du travail).